

Coucouze prof^{eur} adjoint

Res. Méd. 1865

Res. Méd. 1865-17 - 1^{re} ser. T. 1/2 p. 12

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

Par l'École royale de Médecine et de Chirurgie
de Toulouse

À Messieurs les Maire et Membres du Conseil
municipal de la même Ville.

1850

1850

MEMOIRS

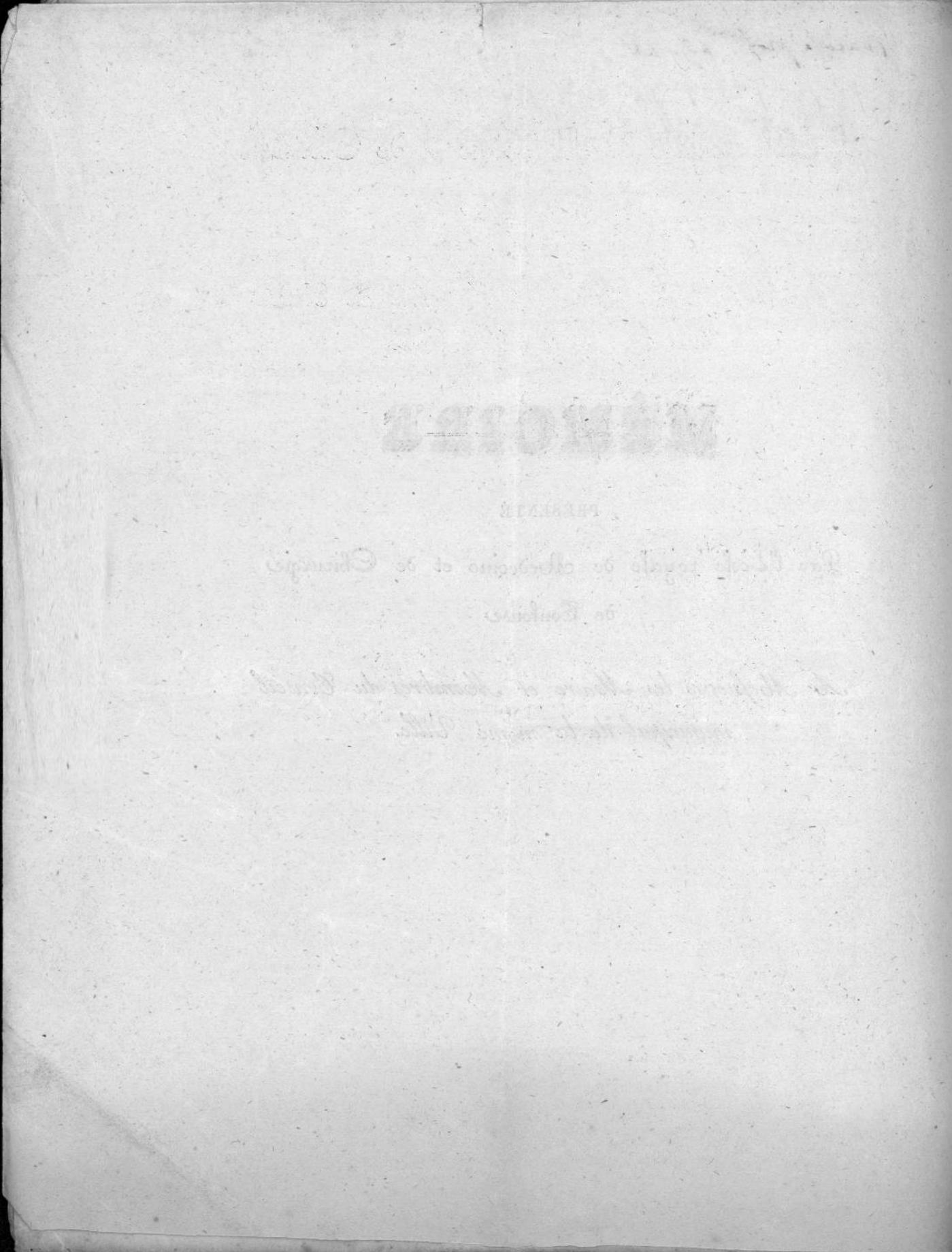
OF

THE LIFE OF

JOHN

ADAMS

BY



L'École royale de Médecine et de Chirurgie
de Toulouse

*À Messieurs les Maire et Membres du Conseil
municipal de la même Ville.*



MESSIEURS,

L'ÉCOLE royale de Médecine et de Chirurgie de Toulouse, dans sa Séance du 25 avril 1830, a chargé son Directeur de vous exposer combien il était urgent d'appeler l'attention du Conseil municipal sur l'état de complète dégradation du bâtiment qu'elle occupe.

En 1826 ce bâtiment fut mis à la disposition de cette École (arrêté du Ministre de l'Intérieur, à suite du décret du 1.^{er} mai 1806) par ordre du Gouvernement, pour y perpétuer l'enseignement sur de larges bases, puisqu'on joignit l'instruction médicale d'autrefois à l'éducation chirurgicale, jadis disséminée dans cette ville dans divers locaux concédés par MM. les Capitouls au Collège de Chirurgie. L'École de Médecine, proprement dite, était en possession du bâtiment dont il s'agit, et deux cents Élèves en Chirurgie, composant le Collège qui en était distinct, recevaient l'instruction sur divers points hors de son enceinte.

L'École a l'honneur de vous exposer, d'abord, que ce bâtiment,

autrefois suffisant pour les Étudiants en Médecine, est devenu trop peu spacieux par cette réunion de l'enseignement de la Chirurgie à celui de la Médecine, qui s'est opérée depuis 1806 dans toutes les Écoles de France destinées à enseigner l'art de guérir : dans la supposition même d'une reconstruction, on ne saurait manifestement trouver dans une enceinte si étroite le nombre et l'étendue des pièces indispensables à ce double enseignement.

Jusqu'ici, sans doute, la munificence des Magistrats, sous la protection desquels l'École de Médecine et de Chirurgie actuelle a été placée (art. 5 de l'arrêté du Ministre de l'Intérieur cité); jusqu'ici cette munificence, qui assure la prospérité de notre Établissement, n'a pu s'étendre aussi loin qu'ils l'auraient désiré ; car, à diverses époques, nous avons signalé à l'Autorité compétente l'état de dépérissement toujours croissant d'un bâtiment consacré à un Enseignement public aussi important que celui de la Médecine. Cependant l'École, rassurée par les intentions toutes bienfaisantes de l'Autorité municipale, a nourri l'espoir de voir, enfin, arriver l'heureux moment d'une restauration des locaux qu'elle occupe, et son zèle pour la propagation des Sciences médicales ne l'a jamais abandonné. Elle a su se mettre au-dessus de toutes les difficultés inséparables de la situation déplorable où la retient depuis si long-temps cet état de délabrement et de dégradation complète du bâtiment qui lui a été assigné pour l'exercice des importantes fonctions confiées à chacun de ses Membres.

Le juste désir de se voir placée dans une situation plus heureuse, et, sur-tout, plus digne du noble objet confié à son zèle et à sa sollicitude, et qui lui impose des devoirs de la plus haute importance ; le désir louable de voir la prospérité et l'éclat de son Établissement en harmonie avec le haut degré de splendeur des autres Établissements publics d'une grande ville telle que Toulouse ; l'intérêt propre que trouverait notre ville à l'accroissement de notre École, comme une des sources de sa richesse ; l'illustration qui en rejallirait sur une cité célèbre, qui s'est constamment, et de temps immémorial, vouée aux sciences et aux arts ; ces nombreux et grands motifs auraient, sans doute, dû engager plutôt, et auraient de reste autorisé les Professeurs de l'École de Médecine de Toulouse à vous adresser les respectueuses réclamations qu'ils s'honorent de vous

faire entendre aujourd'hui. Mais l'importance de ces motifs était sûrement présente à l'Autorité municipale : ils ont dû long-temps s'abstenir d'une démarche tendante à les lui suggérer.

Maintenant ils se voient forcés , par les progrès alarmans d'une dégradation dont ils sont menacés, ainsi que leurs Élèves, d'être les tristes victimes, d'éclairer plus activement cette même Autorité municipale sur d'aussi imminens et d'aussi funestes dangers.

L'École n'ignore pas , toutefois , que cette Autorité conservatrice , dans sa sage et prévoyante sollicitude , a bien voulu s'en occuper à diverses époques. Elle sait que, par ordre de M. le Maire, les Ingénieurs publics, commis pour procéder dans plusieurs circonstances à une vérification des lieux, ont reconnu comme elle, et quiconque aborde l'édifice en ruine, le danger de sa chute, et la nécessité urgente de s'occuper de l'entière restauration du bâtiment de l'École, qui s'écroule, ou est prêt à s'écrouler plus ou moins prochainement : des ruines auraient déjà attesté ce dangereux état sans le secours des étaiemens extérieurs et intérieurs ; aussi nous ne croyons pas pouvoir ajourner davantage la demande si bien fondée d'une restauration générale.

Sans prétendre sortir des limites de ses respectueuses doléances ; sans dévancer les projets d'amélioration dont s'occupera le Conseil municipal dans ses graves délibérations sur un sujet d'intérêt public, et dont l'importance sera sentie par chacun de ses Membres, l'École se permet, ici, de lui faire part de quelques observations. Elle se permet de lui faire remarquer, et dans l'intérêt de l'enseignement, et dans l'intérêt de la ville elle-même, qu'il serait, peut-être, plus convenable et plus économique de joindre le montant de la vente du bâtiment actuel qu'elle occupe avec les sommes qu'exigeraient une entière reconstruction, pour transporter et colloquer, par ce moyen, l'École de Médecine dans un bâtiment plus spacieux et plus approprié à ses besoins, tel que celui des ci-devant Carmes, adjacent au Jardin des Plantes.

Là disparaît la nécessité qu'on éprouverait pour l'École actuelle, d'y amener les eaux convenables pour l'entretien de la salubrité d'un établissement de cette nature, puisque le Jardin des Plantes en est abondamment pourvu ; là, des salles considérables, un local à demi

disposé pour la pièce la plus importante , pour la construction d'un amphithéâtre dans le petit cloître des ci-devant Carmes , en le surmontant d'une coupole ; la proximité inappréciable d'un vaste et magnifique Jardin de Botanique , dont l'utilité se rattache presque exclusivement dans notre ville à l'enseignement médical , puisqu'il est principalement fréquenté par nos Étudiants ; tandis qu'il se trouve , à leur grand désavantage , placé à une énorme distance de l'École actuelle de Médecine ; là , enfin , complète salubrité pour les habitans de cette ville , puisque toutes les émanations malfaisantes résultant des travaux anatomiques (l'Anatomie se faisait jadis dans une des tours du vieux rempart) , se perdent en se dispersant dans une atmosphère libre , et battue par les vents.

En conséquence , tout concourt , ce nous semble , à faire adopter à l'Autorité municipale la proposition que ne craint pas de lui faire l'École de sa translation dans ce local infiniment propice , comme présentant le plus d'avantages , et , sans doute aussi , le plus d'économie.

C'est par d'aussi heureux changemens dans la disposition des locaux appropriés à son existence et à sa splendeur présente et future , que l'École , qui déjà voit s'accroître et se compléter son enseignement par l'érection de deux nouvelles Chaires qu'elle vient d'obtenir , grâce à la munificence de la ville , ose espérer qu'elle pourrait être facilement convertie en Faculté , au grand avantage du pays et de notre grande et populeuse cité , d'ailleurs , pourvue de tous les Enseignemens accessoires à la Médecine , tels qu'une École Bovine , des Chaires de Botanique , Physique , Chimie , etc.

L'École donc se confie aux grandes vues d'intérêt public qui animent le Conseil municipal ; elle ose croire que , dans sa sagesse , il prendra en considération la demande des Professeurs qui la composent maintenant au nombre de huit , et portera toute son attention sur un objet d'une si haute importance.

Lui avoir signalé la nécessité urgente d'une restauration complète du bâtiment qu'elle occupe , ou , si l'Autorité municipale daigne le juger préférable , la plus grande opportunité de sa translation dans le bâtiment plus vaste et mieux approprié du Jardin des Plantes , c'est , elle n'en doute pas , avoir beaucoup fait , pour obtenir une

(7)

amélioration importante dans sa situation qui soit, sinon digne d'elle, qui ne prétend qu'à se rendre utile au public, du moins, et à bien plus juste titre, digne de la grande ville où elle a l'honneur d'être instituée, et où elle vient récemment de prendre un nouvel accroissement par les faveurs du Gouvernement, si bien acquises à la ville de Toulouse.

*Pour Extrait conforme au Délibéré de l'Ecole,
qui a statué, dans la séance du 25 avril 1830,
qu'il serait présenté un Mémoire au Conseil
municipal,*

LE PROFESSEUR SECRÉTAIRE, SAINT-ANDRÉ.

Le DIRECTEUR de l'Ecole royale de Médecine de
Toulouse, chargé d'adresser un Mémoire à M.
le Maire et au Conseil municipal,

J.-M. DUCLOS.

Toulouse, le 27 avril 1830.

TOULOUSE,

DE L'IMPRIMERIE DE BELLEGARRIGUE, LIBRAIRE, RUE DES FILATIERES, N.° 51.